

REGLEMENT DE L'ECO-RAID NATURE 45

1 JUILLET 2018

1) PRÉSENTATION :

- L'Eco-Raid Nature 45 est une épreuve multisports qui se déroule dans l'agglomération orléanaise.
- Une équipe est composée de 2 raideurs. Les équipes peuvent être mixtes.
- Trois distances sont au programme : Le Raid Extrême, d'environ 85 km en fonction des options (90 euros par équipe) - Le Raid Aventure, environ 60 km (65 euros par équipe) - Le Raid Découverte, environ 40 km (45 euros par équipe).
- **Les participants doivent avoir 18 ans révolus le jour de l'épreuve**, une dérogation pourra être accordée à partir de 16 ans révolus pour un équipier sur les deux (l'autre devant être majeur) avec une autorisation parentale écrite et signée.

2) L'ORGANISATION :

L'ERN 45 est organisé par Infosport Organisation (Association affiliée à l'UFOLEP). L'organisation a contracté une assurance auprès de Gan Assurances pour cette manifestation. L'association organisatrice met à la disposition des participants des parcours testés par leurs membres. De ce fait, les participants restent responsables de leur sécurité et de leur bien. L'organisation est en charge du règlement et tout ce qui régit les règles. Les règles peuvent être amenées à changer sur décision de l'organisation. L'organisation a pour objectif de minimiser les impacts du raid sur l'environnement.

3) RESPONSABILITÉS :

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident (en cas de dommages causés à soi-même). L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dommage, perte d'objet lors de l'épreuve. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve. L'organisation est assurée en responsabilité civile organisateur, auprès de la compagnie GAN, conformément à la législation en vigueur. L'assurance garantit l'association contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lui incombant, dans les conditions fixées en application du décret n°93-392 du 18 mars 1993 modifié pris en application de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives modifié par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000. Nous encourageons fortement les concurrents à souscrire une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus lors de la manifestation.

4) CERTIFICAT MEDICAL :

- Chaque équipier titulaire d'une licence de course d'orientation, de triathlon ou de raid multisports en cours de validité (date d'émission inférieur à un an) doit fournir une photocopie de sa licence.
- Chaque équipier non titulaire d'une licence sportive: en course d'orientation, en triathlon ou en raid multisports **doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT, de la course à pied, du canoë et /ou des raids multisports de moins d'un an.** (Un modèle de certificat médical est téléchargeable en page « INSCRIPTION » de notre site internet).

5) DROIT A L'IMAGE :

Tous les compétiteurs s'engagent à accepter sans condition les prises de vue photos ou vidéos se rapportant à la manifestation et à ses participants, ainsi que l'exploitation par Infosport Organisation de ces documents à titre informatif ou publicitaire, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

6) INSCRIPTION :

Le dossier comprend : fiche de renseignement, certificat médical ou photocopie de licence spécifique, acceptation du règlement, paiement et caution (chèque de 52€ à l'ordre d'Infosport Organisation) pour le doigt électronique.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles sur le site : <http://www.infosport-organisation.fr> avant le 28/06/2018 minuit, ou par courrier (dossier reçu complet avant le 24/06/2018) au 121 bis rue du petit pont 45000 Orléans.

ATTENTION : tout dossier complet est prioritaire par rapport à un dossier incomplet. Toute inscription vous engage à régler les frais de dossier. Les droits d'engagement seront remboursés aux équipes non acceptées. **Aucun remboursement pour annulation ne sera accepté à partir du 09 Juin 2018.** Avant cette limite le remboursement se fera sur demande écrite et datée (cachet de la poste faisant foi), **les frais de dossier de 15€ sont conservés.**

ECO-RAID NATURE 45

A) RÈGLEMENT SPORTIF

Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Chaque concurrent affirme être parfaitement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel (et pour la partie VTT, course à pied, Run and bike et kayak sur des voies ouvertes à la circulation), telles qu'elles sont proposées dans le cadre du raid.

Les concurrents devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation.

B) LA COURSE :

Le raid a lieu le dimanche 01 Juillet 2018, au lieu dit « La Binette » à Bou.

Le départ : Extrême (+/- 85 km), briefing à 7h45, le départ en suivant. Aventure (+/-60 km), briefing à 10h15, le départ en suivant. Découverte (+/-40 km), briefing à 12h45, le départ en suivant. Accueil et vérification à partir de 6h30.

C) LE PARCOURS :

Les parcours des Raids se déroulent en milieu naturel. La progression des équipes se fait à VTT, en course à pied, en run and bike ou tous autres moyens de locomotion.

Tous les axes empruntés par les raids sont ouverts au public (randonneurs, automobilistes, etc. ...), en conséquence, les équipes se doivent de **respecter les règles du Code de la Route**.

Le parcours à suivre sera indiqué aux concurrents à travers différents supports, par l'organisation.

Le parcours comporte plusieurs points de contrôle de passage (CP) obligatoires qui doivent être passés en équipe. Tout CP manqué entraîne l'application d'une pénalité. Des barrières horaires peuvent être instaurées, elles seront communiquées aux participants lors des briefings d'avant course. Dans le cas d'un dépassement de temps, l'équipe sera orientée vers un itinéraire réduit, avec application d'une pénalité maximum.

Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire indiqué. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu pour des raisons de sécurité. Les concurrents devront alors suivre les consignes données par l'organisation.

Les parcours des raids seront tenus secrets et ne seront dévoilés qu'au fur et à mesure de la progression des concurrents.

D) LE DÉROULEMENT DES RAIDS :

Les distances sont : - Environ 85 km pour l'extrême. - Environ 60 km pour le parcours aventure, - Environ 40 km pour le parcours découverte.

Les équipes enchaîneront sans interruption les épreuves. Plusieurs points de contrôle de Passage ou balises (CP) sont mis en place sur le parcours.

Pour les 3 raids, le système des options est mis en place, il permet d'acquérir des bonus de temps en effectuant un itinéraire allongé.

A l'arrivée sur une balise, chaque équipe devra badger à l'aide du doigt électronique pour valider son passage. Attention, la perte du doigt électronique, outre l'encaissement du chèque de caution, entraîne le classement de l'équipe en dernière position.

Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage.

Un temps maximum est imposé pour chaque section du parcours.

E) LE CHRONOMÉTRAGE :

Le chronométrage est assuré par la société Chronoraid (système Sportident).

Les raids se déroulent sans arrêt du temps, sauf contre indication de l'organisation, signalée au briefing d'avant course.

Toutes les pénalités sont des pénalités en temps, les bonus retireront du temps.

Aucun décompte de temps ne sera appliqué en cas d'attente aux CP. Le temps ne sera validé que si les 2 équipiers ont respecté le présent règlement, franchi ensemble la ligne d'arrivée et après vérification des pointages.

La direction de course peut décider de modifications pour des raisons d'organisation qui seront comptabilisées et prises en compte pour le classement final. Elle s'accorde le droit d'attribuer des pénalités ou des bonifications au temps chronométré.

Mise hors course : Causes de mise hors course : Non port du casque, non respect des commissaires, non respect du code de la route, non respect des consignes de sécurité, non respect des concurrents, de propreté du parcours et des lieux d'accueil (parc VTT, arrivée...), non respect de l'environnement comme les détériorations des biens publics ou privés, passage dans des propriétés privées, jardins, cultures, plantations, etc., toute tentative de tricherie avérée.

F) LE CLASSEMENT :

Le classement s'établit en fonction du temps effectué. Toutes les épreuves apportent soit des bonus soit des malus en temps. Les balises non poinçonnées apportent des malus, le temps du parcours sert de temps de base. Trois catégories sont récompensées : masculine, féminine, mixte en fonction du nombre d'équipe par catégorie.

G) SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SPORTIVE :

- Tout concurrent blessé ne devra pas rester seul : son équipier doit donner l'alerte (le numéro de téléphone d'urgence est indiqué sur le dossard de chaque concurrent) et rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours. Le non respect de cette clause pouvant entraîner des recherches inutiles et retarder leur intervention.
- Tout abandon devra être signalé au point de contrôle le plus proche. L'abandon d'un des raiders ne permet pas à son coéquipier de continuer l'épreuve. L'équipe sera de ce fait non classée.
- Les équipes s'engagent à respecter le code de la route, à se conformer aux ordres des signaleurs donnés à chaque point dangereux du parcours et à ne pas pénétrer dans des propriétés privées.
- Le raid : Eco-Raid Nature 45 se déroule dans le respect de l'éthique sportive, de la nature et de l'environnement. Chaque participant s'y engage personnellement.
- **Un poste de secours** sera présent toute la journée du raid.
- **Le port du casque en VTT** (jugulaire attachée) est obligatoire tout au long des parcours VTT et Run and Bike.
- Les équipes sont en autonomie complète (eau, nourriture) sur tous les parcours même s'il y aura des points de ravitaillements.
- Chaque équipe assure son autonomie durant toute l'épreuve (excepté le repas du dimanche en fin d'après-midi, pris en commun sur l'aire d'arrivée).

H) BIVOUAC

Un site de bivouac sera proposé par l'organisation aux compétiteurs souhaitant dormir sous tente. Il sera accessible à tous sur réservation auprès de l'organisation (pour la nuit du samedi 30/06 au dimanche 01 Juillet exclusivement), mais pas obligatoire.

I) Matériel obligatoire:

• Pour l'équipe :

- Matériel de réparation, pompe ou bombe anti crevaison
- 1 porte carte
- Alimentation pour la durée du raid
- 1 couverture de survie
- 1 sifflet
- Boussole et matériel d'orientation
- Téléphone portable chargé
- Compteur VTT (conseillé)
- Pochette plastique étanche (pour téléphone)
- Règle, stylos

• Par personne :

- 1 VTT avec casque homologué à coque rigide (CE 1078 :1997)
- 1 réserve d'eau d'au moins 1L5
- 4 épingles (pour accrocher votre dossard)